

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

---

AVIS est donné aux personnes intéressées que le conseil municipal de la Ville de Beloeil doit statuer, lors d'une séance du conseil qui se tiendra le 23 janvier 2012, à 19 heures 30, à la mairie de Beloeil, située au 777, rue Laurier, sur la demande de dérogation mineure suivante :

### **RUE PAUL-PERREAUULT – LOT 174-20 - ZONE H-626**

#### **NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE :**

La demande consiste à ce que soit autorisé, sur le site visé, l'aménagement de deux cases de stationnement sans allée de circulation, alors que les dispositions des articles 7.9.1.5 et 7.9.6.1 du *règlement de zonage* prévoient que les manœuvres des véhicules ne peuvent se faire dans la rue et que les cases de stationnement doivent être pourvues d'une allée de circulation d'une largeur de 7 mètres.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du 23 janvier 2012.

Donné à Beloeil, ce 17 décembre 2011.

La greffière adjointe,

NATHALIE DESCHESNES, avocate.